

La signature commune de la production scientifique de l'UEB

L'Université européenne de Bretagne s'est donné comme première mission « la signature commune de la production scientifique réalisée par les membres de l'établissement en concertation avec les organismes nationaux de recherche ».

Objectif

La finalité de la signature commune est d'optimiser le référencement des publications scientifiques réalisées par les chercheurs des établissements membres de l'UEB, en vue notamment de mieux apparaître dans les classements internationaux, d'accroître la notoriété des établissements de l'UEB, de faciliter les traitements des données par les producteurs de revues et ultérieurement leur repérage dans les bases de données ; par exemple, le projet IPERU de l'OST. Des actions de sensibilisation et d'information des chercheurs accompagneront la mise en œuvre de ce processus au sein des établissements. La deuxième étape consistera à mettre en place un entrepôt des publications scientifiques sur la plateforme ORI-OAI interconnectable avec la plateforme commune pluridisciplinaire nationale HAL.

Conduite du projet

Un comité de pilotage a été créé pour définir des règles de signature commune et les modalités de sa mise en place. Réuni pour la première fois le 18 septembre 2007, ce comité – où sont représentés l'ensemble des membres fondateurs du PRES ainsi que certains établissements associés – est chargé d'analyser les aspects techniques et administratifs ainsi que les conséquences de la mise en place d'une signature commune à l'ensemble des acteurs de l'UEB. La réflexion a associé l'ensemble des acteurs de la recherche (présidents, vice-présidents et directeurs), directeurs des services communs de la documentation des quatre universités, de l'INSA et de Télécom Bretagne, directeurs des centres de ressources informatiques, responsables administratifs de la recherche. Les travaux du comité de pilotage se sont appuyés en parallèle sur l'expertise technique d'un groupe de travail. Le comité a choisi de fonder sa réflexion sur les travaux de *NormAdresses*, projet mené par l'Observatoire des sciences et techniques et visant à améliorer le libellé des adresses françaises dans la base d'enregistrement des

articles qui fait autorité sur le plan international, le Web of Science.

Deux propositions de signatures différentes ont été expertisées lors du comité de pilotage du 14 mai 2008.

1. Un scénario multiligne descendant, à 3 lignes, qui positionne à parts égales l'établissement membre de l'UEB, l'organisme de recherche associé et l'UEB, chaque partenaire ayant un segment de la signature, la signature de l'UEB apparaissant en 3e ligne puisque n'étant pas établissement « tutelle » mais fédérateur.

2- Un scénario hybride descendant, à 2 lignes, avec une première ligne dédiée au PRES et une seconde ligne regroupant les équipes de recherche, mixtes ou non, sous la tutelle des établissements, selon un modèle monoligne.

Recommandation adoptée

Confrontés au choix entre ces deux signatures et devant la difficulté d'aboutir à un consensus, le conseil scientifique et le conseil d'administration de juin 2008 ont décidé de retenir ces deux formats de signature correspondant chacun à des modes de fonctionnement différents et d'adopter une recommandation minimale faisant apparaître obligatoirement sur une ligne la mention « Université européenne de Bretagne, France ».

Élisabeth Lemau

Dépôt et signalement des thèses sous forme électronique

Cette action s'inscrit dans le dispositif du dépôt légal des thèses sous forme électronique établi par le décret d'août 2006 : elle consiste à mettre en place des procédures communes de dépôt et de diffusion électronique des thèses produites sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne.

Cette action est portée par le SCD de l'université Rennes-II, établissement ayant déjà, avec l'UBS et Télécom Bretagne, participé à l'expérimentation nationale STAR. L'université Rennes-II qui, depuis septembre 2007, met d'ores et déjà en ligne ses thèses via une archive institutionnelle sur la plateforme TEL, est chargée, depuis septembre 2008, de conduire les travaux, en lien avec le groupe de travail national ORI-OAI thèses, en préfiguration des procédures nécessaires au dépôt électronique obligatoire des thèses applicable dans l'ensemble des établissements du PRES habilités à délivrer des doctorats. Cette action présentée au conseil scientifique de l'UEB d'octobre 2008 est l'objet d'une délibération pour une mise en œuvre souhaitée au cours de l'année universitaire 2008-2009.

Élisabeth Lemau et Laurence Leroux

 elisabeth.lemau@univ-rennes2.fr

 laurence.leroux@univ-rennes2.fr

Université Rennes-II  www.univ-rennes2.fr

Élisabeth Lemau, directrice du SCD ☎ 02 99 14 12 51 📠 12 85



L'UEB, ce sont plus de 70 000 étudiants, dont 46 000 en licence, 22 000 en master et 2 700 doctorants ; plus de 6 000 professionnels au service de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont 3 600 enseignants-chercheurs et 2 500 personnels administratifs et techniques.

Communication : François Berthet

 francois.berthet@ueb.eu

Le PRES Université européenne de Bretagne (UEB) a été créé en mars 2007. Issu de la première vague de neuf pôles labellisés par le gouvernement, ce PRES, comme les autres, a un statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS) associant les acteurs de la recherche en Bretagne soit 21 établissements – Voir le n° 51 d'*Arabesques*, daté juillet - août - septembre 2008, Le bonheur est dans le PRES ?

Université européenne de Bretagne

 www.ueb.eu

Bertrand Fortin
président du pôle de recherche
et d'enseignement supérieur UEB

NDLR

La signature commune de la production scientifique de l'UEB ?

L'université Rennes-II s'en est vu confier le pilotage : son président a nommé comme chef de projet Élisabeth Lemau, directrice du SCD.